



SOMMATION

ENSUITE

D'EXPROPRIATION

REGISTRE FONCIER
LA COTE

**par Compagnie du chemin de fer Nyon-St-Cergue-Morez SA, Nyon
pour: la mise en conformité LHand de la halte de la Vuarpillière**

Conformément à la loi d'expropriation, tous les titulaires de droits quelconques sur les immeubles des propriétaires indiqués plus bas sont avisés:

1. qu'un délai de 20 jours leur est imparti pour produire leurs prétentions sur les indemnités indiquées ci-dessous auprès de l'office soussigné,
2. qu'à ce défaut, il ne sera tenu compte de leurs droits que dans la mesure où ils sont révélés par le Registre foncier.

District de Nyon
EXPROPRIÉS

Commune de Gland
Indemnités

Fr.
à payer
par
l'expropriant

EPiC NINE Property Investment AG, Zurich

18'101.25

Le 2 février 2024.

Les conservateurs du Registre foncier: **M. Pradervand**
et M^{me} Bérard